

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

Le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté à sa séance ordinaire du 26 juin 2018, un règlement portant le numéro 472, « Seizième règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle ».

Le règlement numéro 472 est disponible pour consultation auprès du secrétariat de chacune des municipalités membres de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier.

De plus, veuillez prendre note que le règlement numéro 472 devait faire l'objet d'une approbation préalable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, approbation qui a été signifiée à la MRC d'Antoine-Labelle le 17 août 2018.

Le règlement # 472 entre en vigueur conformément à la Loi.


Me Mylène Mayer

Règlement 472 | 16^e modification –
Schéma d'aménagement révisé de la
MRCAL

Certificat de publication

Je, soussignée, résidant à LA MACAZA certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant 4 copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8:00 et 16:30 heures de l'après-midi, le 30^e jour de août 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 31^e jour de août 2018.
Signé : Bruno Jolani Municipalité de : LA MACAZA